

Nous devons également utiliser à leur plein potentiel les institutions et les mécanismes trilatéraux qui existent maintenant sous les auspices de l'ALENA et indépendamment de l'accord. Des hauts fonctionnaires canadiens travaillent en ce sens avec leurs homologues mexicains et américains. Ainsi, le Groupe de travail sur la santé et la sécurité au travail de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail est une nouvelle tribune permettant aux fonctionnaires de mettre en commun leurs compétences et de présenter des recommandations aux ministres dans cet important domaine. De la même façon, la création, au niveau des hauts fonctionnaires, du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie est un excellent point de départ pour les discussions sur la coopération trilatérale en matière d'énergie.

Recommandation 37

Les initiatives canadiennes suivantes visant à renforcer la coopération parlementaire dans un contexte nord-américain devraient être prises en considération :

- *Les dirigeants du Parlement du Canada devraient, dans un premier temps, encourager l'interaction dans les activités interparlementaires Canada-États-Unis et Canada-Mexique, et considérer la possibilité de tenir des séances conjointes. Ensuite, ils devraient pressentir leurs homologues américains et mexicains au sujet de l'éventuel établissement d'un groupe parlementaire nord-américain principal, composé de membres des groupes bilatéraux établis.*
- *Par suite de la création d'une telle association parlementaire trilatérale, le Parlement canadien devrait proposer à ses deux vis-à-vis de tenir un forum parlementaire inaugural sur l'avenir du partenariat nord-américain. Ce forum pourrait inclure des élus non fédéraux et comporter la possibilité d'un dialogue avec des représentants des gouvernements et de la société civile des trois pays. Si l'expérience est concluante, le forum trilatéral pourrait se répéter à des intervalles convenus, dans les trois pays à tour de rôle.*
- *Le Parlement et le gouvernement devraient voir à ce que le développement de la coopération interparlementaire trilatérale soit bien préparé et soutenu par les ressources supplémentaires nécessaires à cet effet. Il faudrait également songer à effectuer des échanges de personnel entre les parlements et à établir un programme de stages.*

Le gouvernement est un fervent partisan de liens parlementaires renforcés, car il s'agit d'un moyen clé de servir les intérêts de la politique étrangère du Canada en général, y compris le développement du partenariat nord-américain. Dans une lettre du 15 juillet 2002, le ministre du Commerce international et le ministre des Affaires étrangères ont encouragé le Parlement du Canada à appuyer un budget plus généreux pour les déplacements des parlementaires et souligné l'importance de cette activité pour la politique étrangère et commerciale du Canada.